

Saison 2022 / 2023

COUPES DEPARTEMENTALES des JEUNES

Le District de Football du Morbihan organise des coupes départementales pour chaque catégorie de jeunes

U14 ouvert aux licenciés U14 et U13

U15 ouvert aux licenciés U15 et U14

U16 ouvert aux licenciés U16 - U15

U17 ouvert aux licenciés U17 - U16

U18 ouvert aux licenciés U18 - U17

Les règles de sur classement définies art 48 LBF sont applicables :

- Maxi 3/ U13 en U15
- sans limite pour U14 en U16, U15 en 17, U16 en U18 et U17 en U19

Art. 1 Engagements

.S'agissant d'une compétition officielle, ne pourront y participer que les équipes engagées dans les championnats de District, à raison d'une seule équipe par catégorie et qui sera **OBLIGATOIREMENT** celle qui évolue à l'échelon le plus élevé du championnat de District)

Date limite d'engagement : 31 juillet (par FOOTCLUB)

Art. 2 Participation des joueurs et des équipes

« Ne pourra y participer le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

*De plus, à partir des 1/8^{ème} de finale, un joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 10 matches (coupe et championnat) au sein d'une équipe ne peut descendre que dans l'équipe **immédiatement inférieure**, le nombre de joueurs étant limité à 3 ».

Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera automatiquement exclue de la Coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.

Comme pour le championnat, chaque équipe ne pourra aligner sur la feuille de match que 4 joueurs mutés dont 1 hors période (idem pour les équipes évoluant en groupement)

Art. 3 - Déroulement de la compétition

Pour les catégories U15-U16-U17-U18 les équipes retenues pour participer aux coupes départementales sont celles engagées en championnat départemental en début de saison.

Pour la catégorie U14 ce sont les équipes n' ayant pas accédé au championnat de Ligue à l' issue de la première phase.

Pour les U14 et U18 Rencontres avec élimination directe

Pour les U15 - U16 - U17 La phase préliminaire se déroulera par poules de 3 ou de 4 aux dates prévues au calendrier général des Jeunes

Les 2 premiers de chaque groupe de la phase éliminatoire se trouveront qualifiés pour la suite de la compétition.

La liste des équipes qualifiées sera diffusée sur le site du District à l'issue des dernières rencontres de poule, aussi les clubs auront 10 jours pour consulter celle-ci et à défaut de se manifester dans ce délai, AUCUNE contestation ne sera prise en compte, les classements et les qualifiés étant homologués.

Art. 4 - Horaires des rencontres

Tous les matches sont fixés au samedi 15 h 00 (match simple)

Pour les rencontres couplées :

- 1^{er} match : 13 h 30 (en fonction de la situation géographique de l'adversaire)
- 2^{ème} match : 15 h 30

Art.5 – Durée des rencontres

- U 18 : 2 x 45 minutes
- U 17 : 2 x 45 minutes
- U 16 : 2 x 45 minutes
- U 15 : 2 x 40 minutes
- U 14 : 2 x 40 minutes

En aucun cas, il ne pourra y avoir de prolongations (immédiatement coup de pied au but, suivant la réglementation Coupe de France)

Art.6 – Classement - Règlement particulier

a) Lorsqu'un match se termine sur un score nul, il sera obligatoirement procédé à l'épreuve des coups de pied au but (**suivant la réglementation Coupe de France**).

b) Phase préliminaire (poule)

- Match gagné : 3 points
- Match nul mais gagné aux tirs au but : 2 points
- Match nul mais perdu aux tirs au but : 1 point
- Match perdu : 0 point

Dans l'éventualité où l'épreuve des coups de pied au but ne serait pas effectuée, chaque équipe ne marquerait que 1 point.

Le classement final de chaque poule est établi après application des différentes pénalités et sanctions

c) Egalité de points entre 2 équipes :

- 1/ résultat entre ces 2 équipes
- 2/ si égalité, goal-average général à la différence de buts.
- 3/ meilleure attaque
- 4/ Tirage au sort

d) Egalité de points entre 3 équipes :

- 1/ classement particulier aux points (1) entre ces 3 équipes avec les résultats propres à ces 3 équipes
- 2/ goal-average général à la différence de buts si égalité (entre ces 3 équipes)
- 3/ meilleure attaque (entre ces 3 équipes)
- 4/ Tirage au sort

e) Egalité de points entre 4 équipes

- 1/ goal-average général à la différence de buts
- 2/ meilleure attaque
- 3/ Tirage au sort

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes.

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation du championnat) ayant opposé les dites équipes entre elles.

f) S'agissant d'une épreuve de « COUPE » la notion d'équipe A, B ou C ou entente ou groupement ne sera pas prise en considération quant au classement par poule.

Seuls les points, puis les différents critères énumérés ci-dessus détermineront le classement.

Art.7 – Mise à niveau pour la compétition propre

Afin de permettre d'arriver à un nombre de clubs permettant la mise en place d'une pyramide par élimination directe (2 – 4 – 8 – 16 – 32) une journée sera réservée à cet effet :

Les rencontres seront déterminées par tirage au sort parmi les équipes ayant terminé deuxième de leur poule avec élimination directe

- les dates seront communiquées en temps voulu par l'intermédiaire du site du District.

Art.8 – Compétition propre

*Les tirages seront effectués par poules géographiques jusqu'aux 16^{ème} de finale.

*Il sera intégral à partir des 1/8^{ème} les 1/4 et les 1/2 finales et les clubs sont invités à participer à ce tirage, soit dans un lieu choisi par notre partenaire , soit chez le club retenu pour l'organisation des finales, soit au siège du District.

Le lieu des rencontres suite à la programmation effectuée selon le tirage au sort pourra être inversé en fonction du lieu de rencontres des équipes lors du tour précédent, afin d'alterner le principe : club recevant / club visiteur.

Art. 6 – Feuille de match

La FMI est systématiquement utilisée pour les matches de coupe départementale.

La FMI doit être transmise dans un délai maximum de 12 h après la rencontre.

En cas de non utilisation de la FMI ou du retard dans l'envoi de celle-ci une pénalité financière sera appliquée.

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie et transmise dans les 24h suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

Un mail doit dans ce cas être adressé au Service Compétitions pour aviser des raisons de la non utilisation de la FMI en communiquant notamment le score de la rencontre.

Art. 7 - Forfait d' une équipe

Une pénalité financière sera appliquée

Art. 8 – Lieu des rencontres

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné,(épreuve éliminatoire ou compétition propre) la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

L'arrêté municipal devra être adressé au District pour le samedi avant 10 H dernier délai via la messagerie officielle

Le District et le club adverse seront avisés *simultanément* et ceci afin de permettre au club devant se déplacer initialement de pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de la rencontre (inversion).

Art. 9 – Finales

Elles se dérouleront sur une seule journée sur un site défini par la Commission des Jeunes sur candidature d'organisation.

Seul impératif : disposer de 2 terrains dans le même complexe **et** en excellent état.

Les équipes participantes devront être OBLIGATOIREMENT celles qui s'étaient engagées et qualifiées dans la compétition.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

TOUTES les équipes devront OBLIGATOIREMENT satisfaire à la photo – AVANT MATCH – avec notre ou nos partenaires des Coupes départementales Jeunes et Féminines.

PROTOCOLE D'APRES MATCH

Lors de la remise Officielle de la COUPE et des récompenses, l'ensemble des joueurs des équipes finalistes devront se présenter sur le podium en tenue.

Art.10 - Réclamations et litiges

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif des rencontres seront examinées par la cellule « RECLAMATIONS – LITIGES » de la C.D.J. et tous les cas non prévus au présent règlement le seront par la Commission des Jeunes du District du Morbihan.

- ✚ Pour les FINALES, dans l'éventualité de réserves, celles-ci seront traitées immédiatement, avant le coup d'envoi, par la Commission des Jeunes et la décision rendue sera sans appel possible.
- ✚ la C.D.J. vérifiera également avant les rencontres, même en l'absence de réserves, la conformité de la composition des équipes (participation et qualification des joueurs).
- ✚ Pour les FINALES, et uniquement pour ces dernières, il ne sera pas accepté de réclamation d'APRES-MATCH, (ou dans les 48 h suivant la rencontre) pouvant remettre en cause le résultat de ces rencontres.
Le score acquis sur le terrain sera entériné.